



Mardi 23 juin 2020 RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Tous les détails sous la rubrique « Des nouvelles de la bibliothèque »

Ce mois-ci :

Heures d'ouverture – Période estivale	Page 2
Fermeture bureau municipal/Congé confédération	
Prochaines séances du conseil	
Prochain versement de taxes	
Heures bibliothèque – Période estivale	
Rapport du maire	Page 3
Mot du directeur général	Page 13
Des nouvelles de la bibliothèque	Page 15
CODET	Page 16



Heures d'ouverture du bureau municipal du 15 juin 2020 au 28 août 2020 inclusivement

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé pour la journée

Congés fériés à l'occasion de la Fête Nationale et de la Confédération

Le bureau municipal sera fermé : mercredi 24 juin et mercredi 1^{er} juillet

Prochaines séances du conseil 2020

Le calendrier ci-après a été adopté à la séance du 4 novembre dernier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'**année 2020**, qui se tiendront soit les **lundis** ou les **mardis**, et qui débiteront à **19 h 30** aux dates ci-après déterminées :

- ▶ 6 juillet
- ▶ 3 août
- ▶ 8 septembre (mardi)
- ▶ 5 octobre
- ▶ 2 novembre
- ▶ 7 décembre

Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale pour la saison estivale 2020

La bibliothèque est ouverte le **mardi en après-midi de 13 h 30 à 14 h 30**

(Voir calendrier pour la période estivale 2020 sous la rubrique « Des nouvelles de la bibliothèque »

Prochain versement de taxes

Le jeudi 2 juillet 2020

Municipalité de Saint-Athanase

6081, Chemin de l'Église, Saint-Athanase, Québec, G0L 2L0

Téléphone : 418 863-7706

Télécopieur : 418 863-7707

Courriel : info@saint-athanase.com

Site WEB : www.saint-athanase.com

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

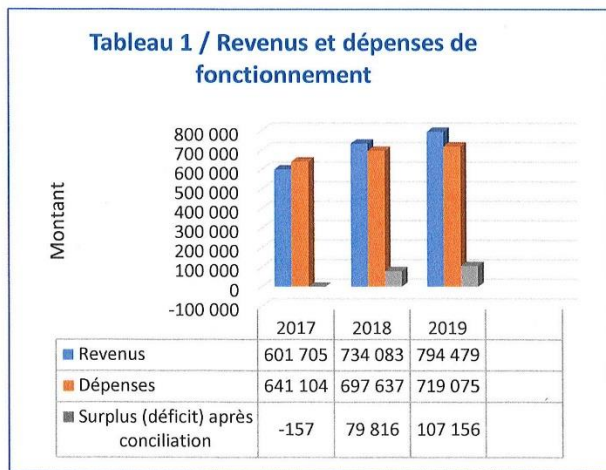
Chers collègues membres du conseil,
Chers citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Athanase,
Mesdames et messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les faits saillants du rapport financier de notre municipalité et du rapport du vérificateur externe, ainsi que celui relatif aux salaires des élus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Ce rapport, qui reflète le portrait financier de la municipalité pour l'année 2019, sera déposé et donc disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com et je vous invite à en prendre connaissance.

Les informations qui vous sont soumises proviennent du *Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019* déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sommaire est établi à partir des données que l'on retrouve dans le *Rapport financier 2019 consolidé* de notre vérificateur externe, la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

Le rapport est sans réserve. La Municipalité est en excellente santé financière. Les finances de la Municipalité sont très bien contrôlées et, pour une deuxième année consécutive, il y a un surplus de fonctionnement qui se chiffre à 107 156 \$ pour l'année financière 2019, comparativement à 79 816 \$ pour l'année 2018 soit une hausse de 34%.

1) Les revenus et les dépenses de fonctionnement



Comme l'indique le **Tableau 1**, l'on note une augmentation de 8%, par rapport à 2018, des revenus que retire la Municipalité comme, à titre d'exemples, les taxes municipales, les compensations tenant lieu de taxes, les subventions reçues, etc. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté de 3% par rapport à l'année passée. Ainsi, après conciliation, les surplus engendrés par la Municipalité ont augmenté cette année de 34% par rapport à 2018.

Tel que mentionné précédemment, les **revenus de fonctionnement** de la Municipalité ont augmenté de 8% en 2019 par rapport à l'année financière 2018. Plus en détails, comme l'indique le **Tableau 2**, l'on note une hausse de 5% des revenus de taxes foncières, de 7% des transferts (péréquation, subventions pour l'entretien du réseau routiers, programme TECQ, etc.), tandis que le montant des compensations tenant lieu de taxes (école, bureau de poste, etc.) est stable par rapport à 2018. À noter une hausse substantielle des revenus de l'ordre de 59% par rapport à 2018 dans la catégorie « *Autres* » où l'on retrouve les montants reçus à titre de redevances de la MRC (carrières sablières, parc éoliens, etc.) et des droits de mutation immobilière imposés par la Municipalité.

Tableau 2 / Revenus de fonctionnement

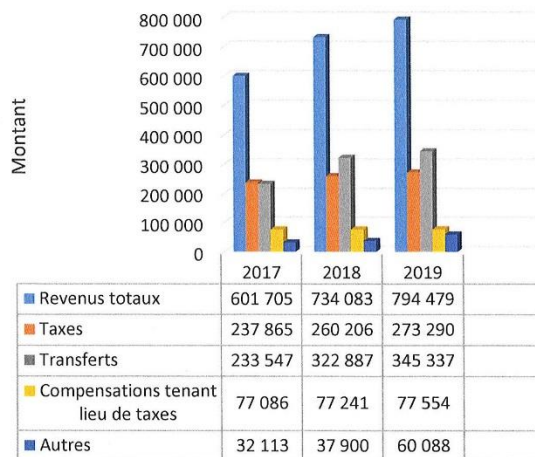
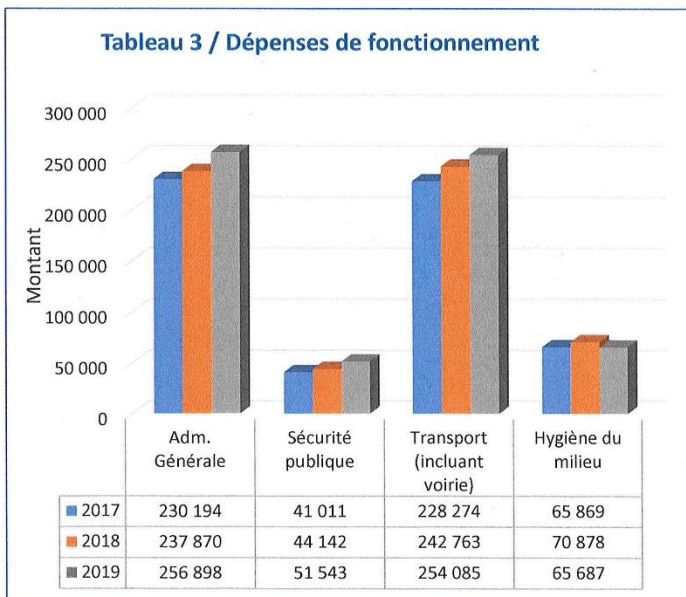


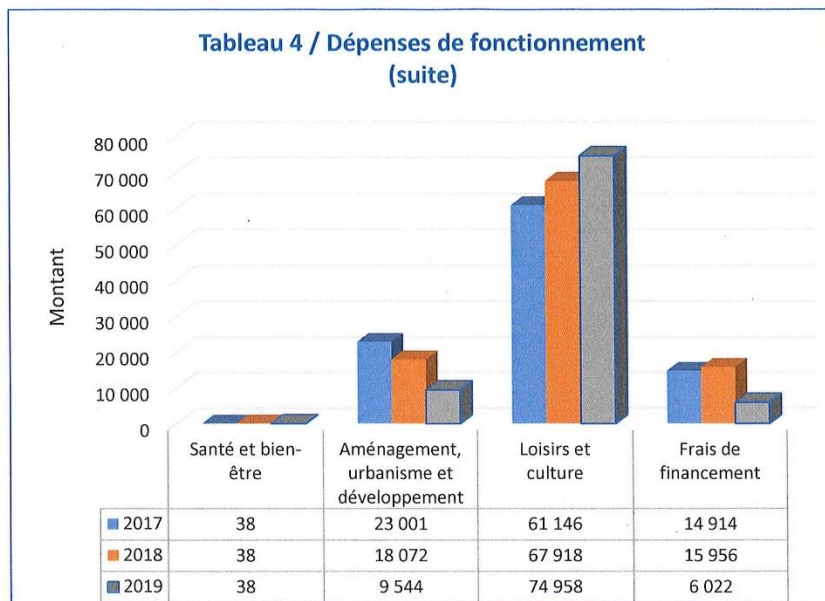
Tableau 3 / Dépenses de fonctionnement



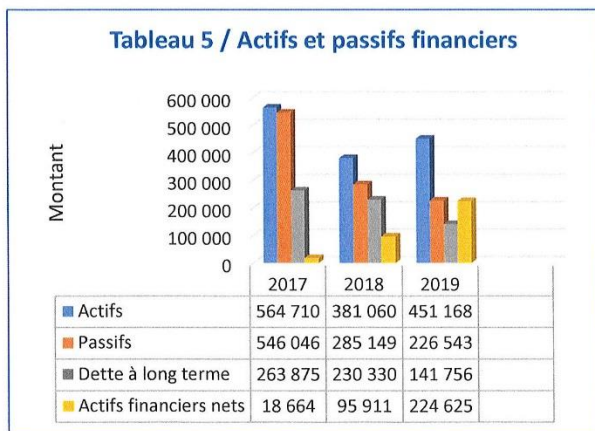
Les **dépenses de fonctionnement** de la Municipalité ont subi une augmentation de 3% par rapport à l'année financière 2018. Plus en détails, comme l'indique les **Tableaux 3 et 4**, les dépenses ont augmenté, en général, au même rythme que le taux d'indice des prix à la consommation.

Cependant, il est à noter une baisse significative des dépenses reliées à l'aménagement, à l'urbanisme et au développement de l'ordre de 47% (voir **Tableau 4**) due à la décision de la Municipalité en 2019 de confier le dossier d'urbanisme à la direction générale de la Municipalité au lieu d'engager un consultant externe comme par les années passées.

De plus, à noter une baisse des frais de financement de l'ordre de 62% (voir **Tableau 4**) due au remboursement, à la fin de 2018, d'une part importante de la dette de la Municipalité ce qui occasionné un impact majeur sur les frais de financement de la dette de la Municipalité pour l'année 2019.



2) Les actifs et les passifs



Comme l'indique le **Tableau 5**, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont augmenté de 134% par rapport à l'année 2018.

Cette augmentation est le résultat, entre autres, du remboursement d'une partie importante de la dette de la Municipalité à la fin de l'exercice financier 2018 au montant de 229 675.47 \$, ainsi qu'à l'addition d'un excédent de fonctionnement non affecté au montant de 198 046 \$ pour l'année financière 2019.

Ainsi, en résumé, les **actifs financiers** (trésorerie) de la Municipalité ont augmenté de 18% pour l'année financière 2019, tandis que les **passifs**, incluant la dette à long terme de la Municipalité, ont subi une diminution de 21%.

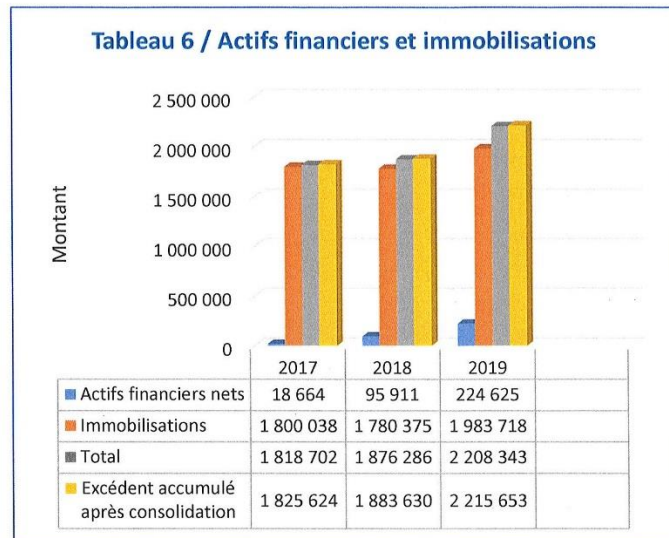
Il est à noter que la **dette à long terme** de la Municipalité est en constante décroissance. Elle se chiffre à la somme de 141 756 \$ pour l'année 2019, soit une baisse de 38% par rapport à l'année financière 2018.

Le **Tableau 6** fait le bilan du total des **actifs financiers nets** et des **immobilisations** de la Municipalité, total qui a augmenté de 18% par rapport à l'année financière 2018.

Plus en détails, en comparaison avec l'année financière 2018, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont augmenté d'un pourcentage significatif de 134% et ce, suite au remboursement d'une partie importante de la dette à long terme et à une augmentation de diverses subventions octroyées à la Municipalité au cours de l'année financière 2019.

Pour 2019, les **immobilisations** ont augmenté de 11%.

Quant au total de l'**excédent accumulé**, après conciliation à des fins fiscales, l'on note une augmentation de 18% par rapport à l'exercice financier 2018.

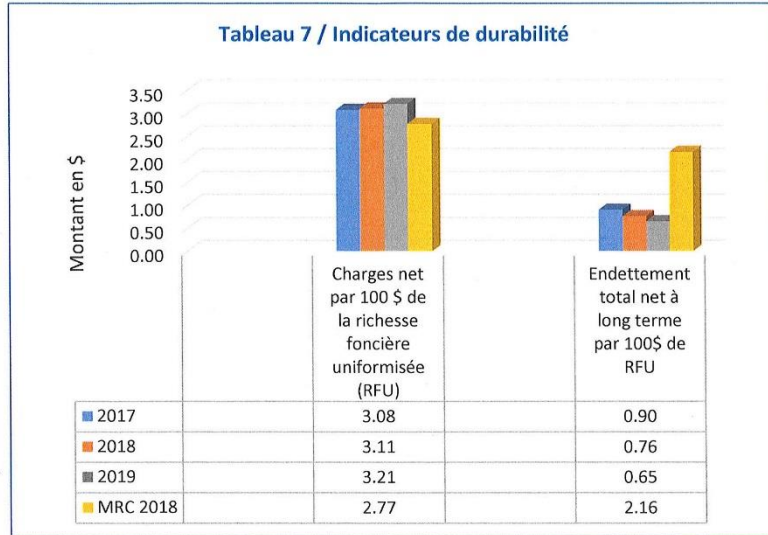


3) Les indicateurs pour évaluer l'état des finances de la Municipalité

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances de la municipalité en termes de **durabilité**, de **flexibilité** et de **vulnérabilité**.

3.1 Les indicateurs de durabilité

Il s'agit de la mesure qui détermine si la Municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, du fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal des citoyens.

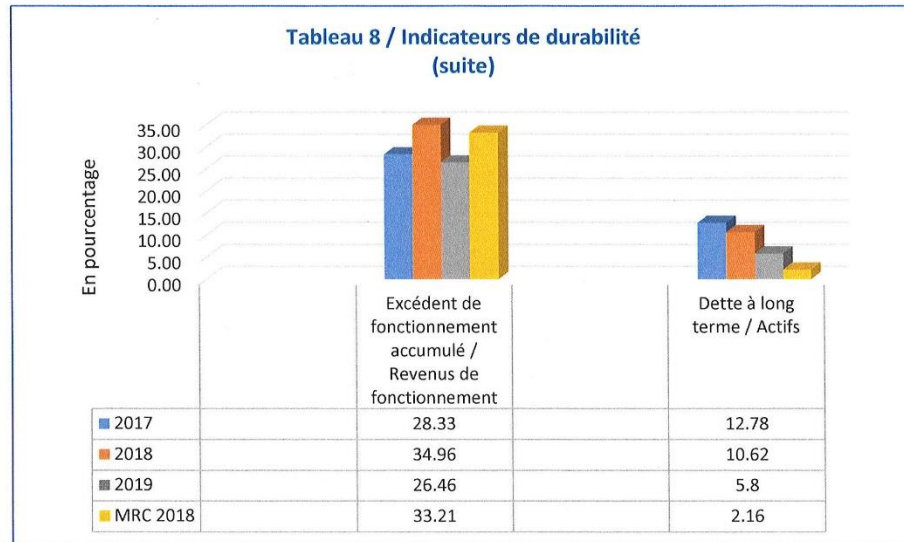


Les **charges nettes par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permettent d’observer la tendance des dépenses nettes de la Municipalité par rapport à la croissance de l’économie locale. Pour l’année financière 2019, l’on observe une légère augmentation de 3.2% de cet indicateur par rapport à 2018. Comme cette progression est loin d’être significative, le risque que la Municipalité ne puisse s’acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal des citoyens est faible.

À noter que, selon les dernières données disponibles pour l’exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité était alors supérieur de 12% de celui de l’ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait être similaire pour l’année financière 2019.

L’**endettement total net à long terme par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permet de mesurer l’endettement total net à long terme de la Municipalité en proportion de sa richesse foncière uniformisée. Depuis l’année 2018, l’on note une diminution significative de cet indicateur, ce qui démontre que l’endettement de la Municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur les finances de la Municipalité.

Fait à noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l’exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux d’endettement de la Municipalité est inférieur de façon significative de celui de l’ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l’année financière 2019.



Quant à l'indicateur de l'**excédent de fonctionnement accumulé** comparé aux **revenus de fonctionnement**, il représente la mesure dans laquelle les revenus annuels de la Municipalité, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Pour l'année financière 2019, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à l'année 2018 et de plus, le taux est relativement bas ce qui indique que les revenus annuels de la Municipalité sont nettement suffisants pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Fait à noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux d'endettement de la Municipalité est inférieur de façon appréciable de celui de l'ensemble des municipalités comprises dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

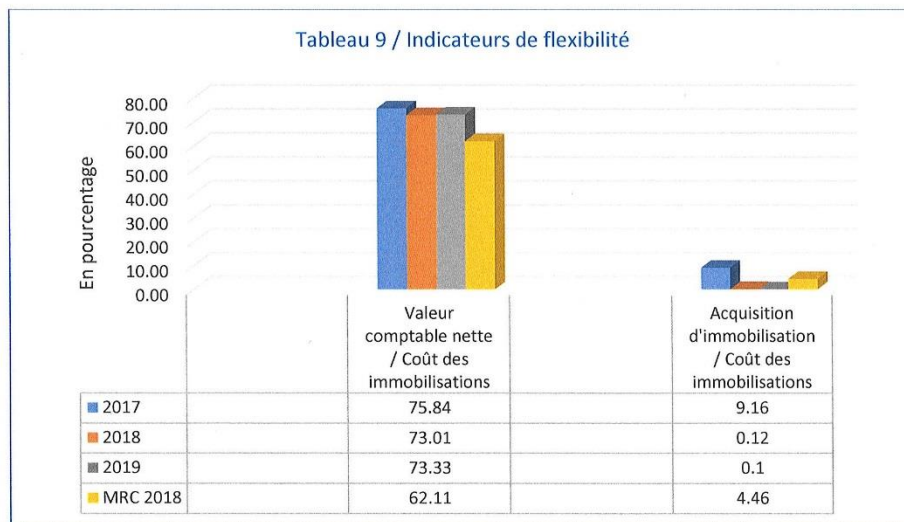
L'indicateur relatif à la **dettes à long terme** comparée aux **actifs** de la Municipalité illustre la mesure dans laquelle la Municipalité finance ses actifs par emprunt.

Pour l'année financière 2019, l'on observe une diminution significative de cet indicateur par rapport à l'année 2018 et de plus, le taux est relativement bas ce qui indique que des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

Fait à noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux d'endettement de la Municipalité est cependant supérieur de celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

3.2 Les indicateurs de flexibilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.



L'indicateur concernant la **valeur comptable nette** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une indication sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles qui permettent à la Municipalité de fournir ses produits et services.

Pour l'année financière 2019, l'on observe une légère augmentation de cet indicateur par rapport à l'année 2018 ce qui diminue le risque lié à la flexibilité de la Municipalité en maintenant, de manière constante, les indicateurs de coûts futurs envisageables pour la réparation ou le remplacement des immobilisations de la Municipalité.

À noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité est cependant supérieur de celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

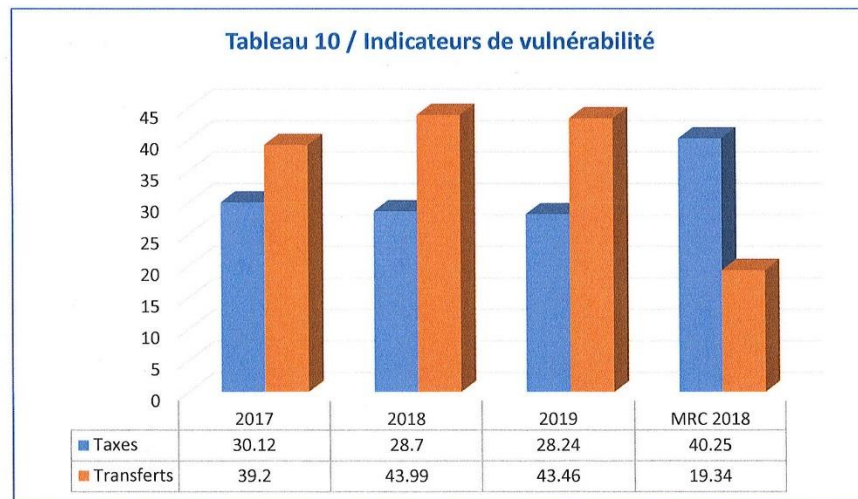
Toujours en référence au **Tableau 9**, l'indicateur concernant l'**acquisition d'immobilisation** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une illustration de la mesure dans laquelle la Municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations.

Pour l'année financière 2019, l'on observe un indicateur plutôt bas, presque similaire à celui de l'année 2018, ce qui illustre que la Municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà pour maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité est cependant nettement inférieur de celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

3.3 Les indicateurs de vulnérabilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité dépend des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence comme, à titre d'exemples, la péréquation, les subventions gouvernementales, les redevances de la MRC de Témiscouata, etc.



Comme l'indique le [Tableau 10](#), la Municipalité dépend fortement du transfert de sources monétaires extérieures pour l'équilibre de ses finances et ce, comparé aux revenus qu'elle retire de la perception de la taxe foncière auprès des citoyens.

Cette tendance se maintient pour l'année financière 2019 où l'on observe un taux de 43,46% de revenus de transfert comparativement à un taux de 28,24% de la taxe foncière.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité est nettement supérieur à celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC où l'on note un taux de 19,34% de revenus de transfert comparativement à un taux de 40,25% de la taxe foncière. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019, ce qui démontre clairement que les finances de la Municipalité sont constamment assujettis aux sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

4) La rémunération des élus

Pour l'exercice financier 2019, la rémunération des élu(e)s est la suivante :

	Rémunération (salaire net)	Allocation de dépenses
Maire : André Saint-Pierre	10 606	3 724
Conseillers(ères) : Chantale Alain	1 532	766
Dilan Dumont	1 423	711
Claude Patry (depuis juin 2019)	547	274
Pierre Després	1 532	766
Andrée Lebel	1 532	766
Denis Patry	1 532	766

5) Conclusion

En terminant, après analyse du rapport financier pour l'exercice financier 2019 de la Municipalité, je ne peux que conclure en disant que la Municipalité est en excellente santé financière.

Je profite donc de cette occasion pour remercier mes collègues, les conseillères et conseillers municipaux pour le travail accompli tout au cours de l'année 2019 et qui se poursuit. Comme vous le constaterez à la lecture des données du rapport financier 2019, notre but premier et notre souci constant est d'assurer une saine gestion des deniers publics que vous nous confiez et ce, dans un objectif de développement et d'une bonne qualité de vie pour la communauté athanasoise. Notre but est également de s'assurer constamment que les services offerts par la municipalité répondent aux besoins des citoyennes et citoyens de Saint-Athanase.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel accompli par la direction générale de la municipalité et l'équipe des employés municipaux. Ce sont eux qui ont la responsabilité de mettre en place les initiatives de votre conseil et même, souvent, de les proposer. Ils font un travail remarquable dans un souci constant du bien-être et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Saint-Athanase.

André Saint-Pierre, maire
ce 9 juin 2020

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers concitoyennes et concitoyens,

Tout d'abord, il m'est difficile de trouver les mots justes pour décrire le sentiment bizarre des derniers mois face à la crise pandémique que nous avons traversée, et traversons toujours, malgré une certaine lueur d'espoir qui pointe à l'horizon... Fort heureusement, la COVID-19 nous a épargnés dans notre belle région mais nous devons toujours être vigilants pour la tenir à distance par de bonnes habitudes sanitaires qu'il nous faut toujours pratiquer...

Malgré la situation, l'équipe de la direction générale a toujours été fidèle au poste, en respectant bien sûr les mesures appropriées, afin de vous offrir les services municipaux sans interruption en cette période printanière.

Malheureusement, c'est avec regret que nous avons dû annuler le traditionnel souper des acériculteurs qui devait se tenir à la fin mai. Nous sommes conscients que c'est une activité importante pour la communauté et, osons l'espérer, la tradition sera de retour l'an prochain avec un grand enthousiasme. De plus, aucune activité communautaire n'est prévue pour notre Fête nationale le 24 juin prochain. Cependant, nous avons décidé de souligner cet événement en décorant certains endroits de la municipalité aux couleurs appropriées.

Suivi des séances du conseil

Depuis le mois d'avril, les séances de votre conseil municipal doivent se tenir à huis clos et ce, jusqu'à nouvel ordre des autorités sanitaires. Malheureusement, nous n'avons pas l'équipement électronique nécessaire pour rendre disponible les délibérations du conseil sur les plateformes numériques. Cependant, après chaque séance, un compte rendu est publié sur le site Internet de la municipalité.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que nous publions régulièrement, sur le site Internet de la municipalité, de l'information importante concernant la vie municipale. Vous y retrouvez les projets d'ordre du jour publiés quelques jours avant la date de la séance, les procès-verbaux adoptés des séances du conseil, les avis publics, les projets de règlement déposés, les règlements adoptés, etc. Je vous invite fortement à le consulter au www.saint-athanase.com. En vous rendant sur le site, vous pouvez également vous abonner à l'*Infolettre* qui vous donne un accès rapide et efficace à l'information publiée.

Règlement concernant les animaux et projet de règlement sur la garde et l'élevage de poules pondeuses

Vous avez été avisés, par le dernier numéro de l'*Info municipale*, de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les animaux. Je tiens à vous remercier pour votre collaboration dans l'enregistrement maintenant obligatoire de vos chiens. Cependant, je suis conscient que certains chiens ne sont pas encore... médaillés! Il faudrait y voir pour éviter les amendes prévues dans le règlement. Un 10 \$ annuel pour la médaille fait toute une différence...!

Un projet de règlement concernant la garde et l'élevage de poules pondeuses en zone urbaine et de villégiature sur le territoire de la municipalité a été déposé lors de la séance du conseil du 9 juin dernier, pour adoption lors de la prochaine séance de juillet. Je vous invite à en prendre connaissance.

Travaux de voirie

Malgré un certain retard totalement hors du contrôle de la direction générale, les travaux de voirie pour l'entretien et l'amélioration de nos routes et chemins reprendront normalement très prochainement avec un nouvel entrepreneur. Vous avez sans doute remarqué que nous avons, malgré tout, vu à l'entretien normal depuis quelques semaines et procédé à l'étendage de l'abat-poussière. De plus, cette année, votre conseil municipal a décidé de procéder à un traitement de surface double à certains endroits problématiques identifiés. Les travaux devraient débuter à la mi-juillet. Entre autres projets, notons également la réfection d'une partie de la route de Picard longeant le lac Boucané pour remplacer certains ponceaux, enlever des pierres, et installer une barrière de sécurité.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (SUITE)

Utilisation des conteneurs

Nous désirons vous rappeler les règles importantes concernant l'utilisation des conteneurs.

Voici un rappel sur l'usage des conteneurs.

Les conteneurs doivent avoir en tout temps le couvercle fermé.

- Les conteneurs doivent être accessibles en tout temps donc, sans véhicule ou obstruction quelconque à la levée.
- Aucun dépôt en dehors des conteneurs n'est toléré de la part de la RIDT ni de la municipalité. De plus, ils ne seront pas ramassés.
- Aucun résidu de construction, ni de tubulure doivent se retrouver dans les conteneurs.

Pour les résidus de construction et certaines tubulures, vous pouvez les apporter aux écocentres.

Nous vous demandons de respecter en tout temps chacune des consignes énumérées ci-haut.

Nous vous rappelons également que les conteneurs vous sont fournis par la municipalité, mais si les problèmes se répètent, **la RIDT peut suspendre ces services aux endroits problématiques.**

Je vous remercie de votre collaboration qui est importante pour le maintien de ce service.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de l'équipe de la direction générale, un été tout rempli de soleil, de beau et de bon temps...

Marc Leblanc, LL.B.



Les écocentres sont passés à l'horaire d'été depuis le 13 avril dernier. Consultez l'aide-mémoire pour connaître les jours d'ouverture.

En tout temps, nous vous rappelons les consignes concernant la mise au chemin de votre bac roulant :

- Mettre en bordure de chemin la veille au soir de la journée de collecte.
- Aligner les roues vers la maison, couvercle bien fermé et étanche.



Laisser votre bac en place tant que le camion n'est pas passé dans votre secteur (parfois pendant toute la journée de la collecte, car les heures peuvent varier d'une semaine à l'autre)



Merci de votre collaboration.

Maxime Groleau, directeur général, RIDT

Des nouvelles de la bibliothèque



Réouverture de la bibliothèque municipale

Suite au déconfinement progressif mis en place par la Santé publique du Québec, nous sommes heureux de vous annoncer que la bibliothèque ouvrira ses portes à nouveau à compter de **mardi le 23 juin** prochain.

Évidemment, nous devons respecter des mesures sanitaires et de distanciation physique. C'est pourquoi **un nombre maximum de deux personnes** à la fois sera permis dans la bibliothèque.

Jusqu'au mois de septembre, l'horaire habituel sera modifié et la biblio sera ouverte seulement le mardi de 13h30 à 14h30. Par contre, il n'y aura pas de fermeture pendant les vacances de la construction comme par les années passées. Étant donné que la biblio a été fermée pendant une longue période, **toutes les amendes seront annulées**. Profitez-en pour rapporter les livres que vous aviez depuis longtemps!

Afin d'assurer un bon service à ses membres malgré les circonstances, le Réseau Biblio vous incite à utiliser le service de « **Demandes spéciales** ». Le Réseau prévoit faire l'acquisition d'un grand nombre de volumes pour suffire à la demande. Toutes les nouveautés (pour adultes ou enfants) seront accessibles dans des délais raisonnables.

Il vous suffit de faire votre demande à biblio.athanase@crsbsp.net ou de laisser un message sur le répondeur de la bibliothèque au 418-863-7706 poste 3. Nous avons besoin du nom de l'auteur et du titre du volume que vous désirez obtenir ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Dès l'arrivée de votre volume, nous communiquerons avec vous pour vous en aviser.

Pour ceux et celles qui préfèrent faire leur choix de volumes sur place, ce sera possible. Nous vous fournirons des gants et vous pourrez manipuler les livres pour les regarder comme à l'habitude. Nous avons des nouveautés à vous offrir et en voici une courte liste pour vous redonner le goût de nous visiter! On a bien hâte de vous revoir!

- 1- *J'ai choisi janvier* de Nathalie Roy
- 2- *Juste derrière moi* de Lisa Gardner
- 3- *L'institut* de Stephen King
- 4- *Le suspect* de Fiona Barton
- 5- *Se le dire enfin* de Agnès Ledig
- 6- *Quoi qu'il arrive* de Danielle Steel
- 7- *Au soleil redouté* de Michel Bussi
- 8- *L'énigme de la chambre 622* de Joël Dicker
- 9- *J'ai épousé un inconnu* de Patricia MacDonald
- 10- *La vie est un roman* de Guillaume Musso

Nous avons aussi quelques nouveautés pour les jeunes.

Diane Dumont
Responsable de la bibliothèque



Horaire été 2020

Jusqu'au mois de septembre, la biblio sera ouverte seulement le mardi de 13h30 à 14h30.

Pas de fermeture pendant les vacances de la construction comme par les années passées.



LA VENTE SOLEIL RAYONNERA SUR TOUT LE TRANSCONTINENTAL!

La campagne valorisant l'achat local, La Vente soleil, est de retour cette année. Elle aura lieu les **2, 3 et 4 juillet prochain, et ce, sur tout le territoire du Transcontinental**. La Corporation de Développement économique du Transcontinental (la CODET) vous invite à visiter les commerces participants qui seront identifiés par ce Soleil apparaissant dans leur vitrine :



À gagner 500 \$ en argent comptant. Pour devenir éligible, il suffit de visiter et d'acheter chez les commerçants participants. Suivez l'événement « La Vente Soleil au Transcontinental » sur Facebook.

L'événement se veut une initiative visant à mettre en valeur nos commerces de détail. Chaque commerce participant y mettra sa couleur, en faisant preuve de créativité et en offrant par exemple : des rabais, une collation, une visite de ses installations, etc.

Nous sollicitons la participation des citoyens du Transcontinental, afin de profiter de cette opportunité pour afficher votre solidarité envers la communauté d'affaires, notre économie locale et nos emplois. Prenez note que, dans le contexte de la COVID-19, les mesures sanitaires ont été mises en place chez tous les commerçants. Pour en savoir davantage à cet effet, vous êtes invités à contacter directement les entreprises.

Pour plus d'informations: communiquez avec moi, Sébastien Ouellet, agent de développement à la CODET, par téléphone 418 551-4966 ou par courriel: direction@codet.ca.

Plus nous serons nombreux à participer à la Vente soleil plus notre économie locale s'en portera mieux!

Sébastien Ouellet
Agent de développement économique
Corporation de développement économique du Transcontinental
(CODET)
Bureau de Pohénégamook: 418.863-7722 poste 4107
Cellulaire: 418-551-4966
direction@codet.ca

